

Le Bureau de médiation administrative (BMA)

est une structure qui permet de **traiter de façon simple** les **conflits** entre les citoyen·ne·s et une administration publique genevoise

**VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS AVEC UNE
ADMINISTRATION PUBLIQUE GENEVOISE ?**

**VOUS AVEZ LE SENTIMENT DE NE PAS AVOIR
ÉTÉ COMPRIS·E OU PAS ENTENDU·E PAR
L'ADMINISTRATION ?**

**VOUS ÊTES PERDU·E·S DANS UNE DÉMARCHE
ADMINISTRATIVE ?**

**VOUS REPRÉSENTEZ UNE ADMINISTRATION ET
CHERCHEZ DE L'AIDE DANS UN CONFLIT AVEC
UN·E CITOYEN·NE ?**

Contactez-nous !

 **+41 22 327 95 79**

 **bma@etat.ge.ch**



ÉCOUTE

INTERMÉDIAIRE

CONFIDENTIALITÉ

CONSEIL

INFORMATION

ORIENTATION

RESPECT

INDÉPENDANCE

IMPARTIALITÉ

FACILITÉ D'ACCÈS

GRATUITÉ

NOTRE RÔLE

ÉCOUTE

Nous vous offrons un cadre dans lequel vous pouvez exposer librement votre situation

CONSEIL ET INFORMATION

Nous vous aidons dans la recherche de solutions et dans la compréhension de procédures

INTERMÉDIAIRE

Nous pouvons prendre contact avec l'administration concernée afin de comprendre votre situation et aider à la recherche de solutions

NOS VALEURS

INDÉPENDANCE, IMPARTIALITÉ, CONFIDENTIALITÉ, FACILITÉ D'ACCÈS ET GRATUITÉ

Nous traitons vos demandes sans parti pris et en toute indépendance

Votre situation est traitée confidentiellement

Nos prestations sont gratuites et nous traitons les demandes dans les meilleurs délais

Bureau de médiation administrative (BMA)

 +41 (0) 22 327 95 79

 bma@etat.ge.ch

 Rue Jean-Calvin 8 - Case postale 3968 - 1211 Genève 3

 www.ge.ch/lc/bma